

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION DE SAINT-MORITZ
1948

Séance du 29 janvier 1948.

Présidence : M. J. Sigfrid Edström,
Traducteur : M. Seelldrayers,
Procès-verbal : M. Otto Mayer.

Sont présents :

Commission MM. J. Sigfrid Edström,
exécutive : Brundage,
Marquis de Polignac,
Comte Bonacossa,
Colonel Scharroo,
Lord Aberdare,

et les membres suivants par ordre alphabétique de leur pays respectif :

MM. Dr. h. c. Manfred von Mautner Markhof,
Baron de Trannoy,
R. W. Seelldrayers,
J. C. Patteson,
A. Sydney Dawes,
S. E. Mohammed Taher Pacha,
Ernst Krogius,
Armand Massard,
Lord Burghley,
Lt.-colonel C. F. Pahud de Mortanges,
Ben G. Waage,
Général Giorgio Vaccaro,
S. A. le prince François-Joseph de
Liechtenstein,
S. A. R. le prince Jean de Luxembourg,
Thos. Fearnley,
Dr. A. E. Porritt,
Dr. José Pontès,
Major Albert Mayer,
Prof. J. Gruss.

Nouveaux membres :

MM. Stanko Bloudek (Yougoslavie),
Bo Ekelund (Suède).

M. Edström annonce la démission du comte Clarence de Rosen (Suède), membre du C. I. O. depuis 1900.

Le marquis de Polignac, à la séance d'ouverture du C. I. O. à Saint-Moritz, se fait l'interprète de tous ses collègues en exprimant au comte Clarence de Rosen les regrets que leur cause la démission, par suite de maladie, de leur plus ancien et plus enthousiaste collègue ainsi que leur gratitude pour le magnifique travail accompli par lui pendant quarante-sept ans pour la cause olympique.

2. Nouveaux membres.

Sont nommés à l'unanimité :

MM. Bo Ekelund (Suède),
Georges Loth (Pologne),
Stanko Bloudek (Yougoslavie).

Plusieurs membres se sont fait excuser.

3. Hockey sur glace.

M. Edström expose la situation du hockey sur glace. Il dit que la situation est grave et donne les raisons qui justifient la décision prise par la C. E. qui s'est érigée hier en jury d'honneur. La décision prise par la C. E. est la suivante :

« Les deux équipes américaines A. H. A. et A. A. U. ne sont pas admises à participer aux V^{es} Jeux d'hiver. »

M. A. Mayer, en tant que membre du C. I. O., demande, par lettre déposée sur la table du président, que cette question soit reprise entièrement à la présente séance.

Le président accède à cette demande.

M. A. Mayer, en sa qualité de membre du C. O. S. et comme représentant de cette instance qui fonctionne également comme Comité d'organisation des V^{es} Jeux, expose le point de vue suisse. Il reprend l'exposé qu'il avait présenté à la C. E.

M. Brundage, parlant en qualité de président de la U. S. Olympic Association, reprend les arguments qu'il a déjà, énoncés à la séance de la C. E. et il fait l'historique du hockey sur glace en U. S. A. depuis ses débuts.

Il répond aux divers points exposés par M. A. Mayer.

M. Massard fait une proposition ferme qui est, la suivante et qui est acceptée.

« Le C. I. O. estime qu'il serait souhaitable, aussi souvent que cela serait possible, que chaque président d'un Comité olympique national ne cumule, pas cette présidence avec celle d'une autre fédération ou avec tout autre poste important dans l'une des fédérations ressortissant à son Comité olympique national. »

La proposition suivante faite par M. A. Massard est également acceptée :

« La question de savoir si la C. E. était ou non fondée à s'ériger en jury d'honneur doit être écartée. Le C. I. O., siégeant aujourd'hui en séance plénière, est qualifié pour reprendre tout le débat, en délibérer et décider valablement de l'attitude à adopter. »

La séance est levée à 12 h. 45.

Reprise de la séance à 14 h. 30.

Le président demande que l'on examine la décision prise par la C. E. au sujet de l'exclusion des deux équipes d'U. S. A.

Après discussion, M. Seeldrayers propose que la résolution suivante soit prise :

« Le C. I. O., tout en marquant toute sa sympathie pour le C. O. N. américain qui lutte pour la défense des idéaux les plus élevés du Comité international olympique, décide d'examiner avec les Fédérations internationales les mesures à prendre pour éviter le retour d'incidents du genre de ceux qu'a soulevés le tournoi de hockey des Jeux d'hiver de 1948.

» Constatant que les règlements sont formels et excluent la participation d'une équipe non affiliée à une fédération internationale.

» Estimant d'autre part que le Comité suisse a loyalement cherché à pallier les difficultés créées par la décision du Comité national américain,

Y Décide que l'équipe inscrite par l'A. H. A. est qualifiée pour prendre part au tournoi de hockey du moment que la qualité d'amateurs de ses membres est reconnue. »

M. Brundage reprend les points énoncés par M. Seeldrayers et justifie à nouveau l'attitude du C. O. américain.

La discussion se poursuit.

Une décision telle que la propose M. Seeldrayers porterait le coup de grâce au C. O. américain, ainsi qu'à l'idéal olympique de son pays. Le C. O. américain a l'appui de cent vingt et une associations d'amateurs de son pays, ainsi que celui de toutes les universités américaines. La question est au-dessus des textes des règlements ; il faut s'attacher à l'esprit et aux principes moraux de l'olympisme. L'A. H. A., il tient à le répéter, est une organisation mercantile.

M. Edström estime que chacun est au clair sur la situation et il fait procéder au vote au bulletin secret.

Deux propositions sont, émises :

1. Celle du marquis de Polignac qui demande que les deux équipes américaines ne soient pas admises aux Jeux.
2. Celle de M. Seeldrayers qui demande que l'A. H. A. seule soit admise aux Jeux.

Bulletins délivrés : 26

Bulletins rentrés : 26

La proposition Polignac obtient 16 voix.

La proposition Seeldrayers obtient 10 voix.

Dès lors, la cause est entendue et communication en sera faite au Comité olympique suisse, à la L. I. H. G. et à la presse.

La séance est suspendue à 16 h. 40 afin de permettre aux membres de se rendre à la séance solennelle d'ouverture de la session du C. I. O.

Reprise de la séance à 17 h. 30.

La discussion sur la question du hockey sur glace continue.

M. Edström dit qu'ensuite de la décision irrévocable prise par le C. O. S. de maintenir l'inscription de l'A. H. A. le C. I. O. doit se prononcer sur l'attitude à prendre.

Diverses opinions sont émises. Finalement, lord Burghley propose que trois membres soient nommés pour aller discuter ce soir avec le C. O. S. et le D^r Kraatz, président de la L. I. H. G., dans le but de trouver une solution favorable à la marche des Jeux.

Sont désignés par le président : Lord Burghley, M. Sydney Dawes et M. Bo Ekelund.

La séance est levée à 17 h. 45.

Séance du 30 janvier 1948.

M. Edström fait rapport sur l'entrevue que la Commission du C. I. O. a eue avec le D^r Kraatz, président de la L. I. H. G., le C. O. S. et M. Gafner, président de la Ligue suisse de H. G.

Une première séance eut lieu avant le dîner et la seconde à, 22 h. Cette dernière s'est terminée sans résultat et sans qu'une entente soit intervenue.

La proposition du C. I. O. était de considérer les matches de hockey comme ne faisant pas partie des Jeux, mais que ce tournoi soit dénommé : Championnat du monde, Tournoi international ou tout autre titre.

Le D^r Kraatz, au cours de cette séance, a déclaré qu'il ne pouvait accepter cette proposition et qu'il était prêt à partir avec toutes les équipes à Zurich et à Bâle pour organiser un Championnat du monde de la L. I. H. G.

M. Edström demande que la décision suivante soit enfin prise :

1. Le tournoi de hockey sur glace qui se dispute actuellement dans le cadre des Jeux à Saint-Moritz n'est pas olympique et le résultat de ses matches ne figurera pas dans le palmarès des Jeux d'hiver de 1948.
2. De protester auprès du C. O. S. pour avoir maintenu la participation de l'A. H. A.
3. De ne plus reconnaître la L. I. H. G. comme Fédération internationale régissant le dit sport amateur dans le monde.

Adopté.

Il est décidé de donner le communiqué suivant à la presse :

Communiqué officiel
du Comité international olympique
au Comité de presse des V^es Jeux olympiques d'hiver,
à Saint-Moritz, 1948.

« Saint-Moritz, le 30 janvier 1948.

» Les explications concernant l'engagement de deux équipes de hockey sur glace des États-Unis d'Amérique ont été présentées jeudi 29 janvier 1948 en séance plénière du C. I. O. dans un véritable esprit sportif et en grand détail par les représentants du Comité organisateur suisse et du Comité olympique américain.



Le C. I. O. en séance à Saint-Moritz. Au fond, debout : M. Thomas Fearnley, d'Oslo.

» Tout en reconnaissant la position difficile du Comité organisateur suisse et la dévotion aux principes olympiques qui a également animé le Comité olympique américain, le C. I. O. a décidé qu'aucune des deux équipes n'avait été inscrite conformément aux règlements olympiques et en a conclu, en conséquence, qu'aucune des deux équipes ne pourrait participer aux V^{es} Jeux d'hiver.

» Le Comité international olympique enregistre le fait qu'en violation de la décision prise par l'autorité suprême en matière olympique, l'équipe américaine de l'A. H. A. a pu jouer ce matin. En conséquence, le Comité olympique a décidé :

- » 1. Que le hockey sur glace ne peut être reconnu comme une des épreuves olympiques de ces Jeux ;
 - » 2. Que la Ligue internationale de hockey sur glace n'est plus reconnue dorénavant par le C. I. O. comme étant l'organisme international qualifié pour contrôler le sport amateur du hockey sur glace.
- » En outre, le C. I. O. exprime ses regrets de constater que le Comité organisateur a permis que ce match ait eu lieu. »

Il est décidé également que la décision N° 2 du C. I. O., formulée dans le communiqué du 30 janvier, est motivée par le fait que la L. I. H. G. a refusé d'accepter une décision de l'autorité supérieure des Jeux : le C. I. O.

4. Jeux de Londres de 1948

Lord Burghley, président des Jeux de Londres, kit rapport d'où il ressort que l'organisation progresse avec satisfaction. Les détails sont envoyés régulièrement par le Comité de presse anglais aux membres du C. I. O. Le rapport de lord Burghley est approuvé.

Session de Londres.

Il est décidé que la séance de la C. E. aura lieu les 23 et 24 juillet 1948.

Natation.

Le président donne connaissance à l'assemblée d'une protestation de la Fédération internationale de natation. Lord Burghley justifie la décision qu'a prise le C. O. anglais à cet égard. (Cette explication figure déjà dans le procès-verbal de la session de Stockholm).

MM. Massard et de Polignac transmettent également la protestation de la Fédération française de natation. Ils l'appuient en termes énergiques et se demandent si satisfaction ne pourrait pas être donnée à ce sport.

Après discussion, le C. I. O. approuve les décisions prises à ce sujet par le Comité d'organisation

anglais vu les circonstances et les raisons majeures évoquées par lord Burghley.

M. Brundage désire appuyer la protestation de MM. Massard et de Polignac.

La séance est levée à 17 h. 45.

Séance du C. I. O. du 31 janvier 1948, à 17 h.

Une délégation autrichienne composée de :

M. le ministre D^r Gerö, président du C. O. autrichien,

M. Franz Metejka, vice-président du C. O. autrichien,

Dr Edgar Fried, secrétaire honoraire du C. O. autrichien,

se présente et est introduite dans la salle des séances où elle remet au président Edström un souvenir personnel. Il s'agit du premier volume de l'« Histoire olympique d'Autriche ». M. Edström remercie. Un second volume est remis pour la bibliothèque olympique.

Hockey sur glace.

Le marquis de Polignac donne lecture de la réponse que le C. I. O. a reçue du C. O. S.

M. Albert Mayer informe l'assemblée que le tournoi de hockey sur glace se déroule conformément au programme. Le tirage a été fait avant les Jeux. Si l'A. H. A. ne pouvait pas participer à ce tournoi, tout serait à recommencer, car des matches ont déjà eu lieu et des points ont été acquis. Le C. O. S. propose que les résultats des matches que l'A. H. A. dispute ne soient pas homologués et que le nom de l'A. H. A. ne figure pas au classement général.

M. Mayer estime que si le C. I. O. maintient sa décision, toutes les équipes, qui ne sont pour rien dans ce différend, seront punies, ce qui, somme toute, n'est pas logique.

S. E. Taher Pacha estime qu'un nouvel élément est intervenu aujourd'hui. Il pense que nous ferions bien de tenir compte de l'intervention du président de la Confédération suisse qui, dans Un esprit auquel nous rendons hommage, a bien voulu, d'après la lettre du C. O. S., s'offrir en médiateur. Nous devrions accepter la proposition qui nous est faite, mais uniquement par déférence envers le président de la Confédération suisse.

M. Seeldrayers appuie S. E. Taher Pacha et il estime que nous pourrions très bien considérer les matches que l'A. H. A. joue comme étant des matches exhibition.

M. Aldao (Buenos-Ayres), par lettre, s'excuse d'être absent et traite d'une question se rapportant au sport équestre. Il demande que les officiers de cavalerie ne soient pas admis aux Jeux parce que bénéficiant de nombreux avantages financiers et autres. Il estime que les cavaliers amateurs *civils* sont ainsi préférentiels en faveur des cavaliers *militaires*.

Le baron de Trannoy prend la parole en disant que cette situation a toujours existé et qu'elle a toujours été admise. Il n'y a pas de raison de la changer maintenant, d'autant plus que le nombre des cavaliers militaires a tendance à diminuer d'année en année.

La résolution suivante est prise :

« Le C. I. O. ne formule aucune objection au fait que les cavaliers militaires prennent part aux Jeux. »

5. Nouveaux Comités olympiques nationaux.

La C. E. propose de reconnaître les C. O. N. suivants :

Colombie,
Liban,
Pakistan,
Syrie,
Porto-Rico.

Accepté à l'unanimité.

6. Rapport du Dr Porritt.

Le D^r Porritt confirme le rapport qu'il a fait et qui a été envoyé à tous les membres par la chancellerie depuis Lausanne, avant la présente session.

Les conclusions de ce rapport sont acceptées à l'unanimité.

Lord Aberdare remercie le D^r Porritt au nom de la C. E. de l'étude approfondie qu'il a faite à ce sujet.

Il saisit, cette occasion pour donner des détails sur le travail en cours à Londres pour l'organisation du Congrès international d'éducation physique de récréation et de réadaptation. Ce congrès est placé sous les auspices du Ministère britannique de l'instruction publique et aura lieu les 23, 24 et 26 juillet 1948. Toutes les nations du monde sont invitées, à l'exception de l'Allemagne et du Japon. Lord Aberdare fait les trois propositions suivantes :

1. Que le C. I. O. adresse de vifs remerciements au D^r Porritt pour son travail ;
2. Accepter ce rapport ;
3. Demander au D^r Porritt qu'il soit notre mandataire et notre officier de liaison pour maintenir le contact entre le C. I. O. et tout ce qui touche les questions médico-sportives et d'éducation physique.

Ces trois propositions sont acceptées à l'unanimité.

M. Edström propose que le C. I. O. s'intéresse activement à ces questions très importantes. Il estime que nous devrions non seulement adresser des vœux platoniques au prochain Congrès de Londres, mais lui accorder tout notre appui moral. Nous devons donner à ce congrès une preuve tangible de notre sympathie. Accepté à l'unanimité.

7. Rapport sur la Journée mondiale.

Le D^r Gruss approuve le rapport préparé par le chancelier et envoyé à tous les membres avant la session. Il y ajoute certains commentaires disant en particulier qu'il faut surtout atteindre les écoles du monde entier et y organiser des manifestations afin d'imprégner la jeunesse du monde



Le C. I. O. pendant une séance de la session tenue à Saint-Moritz. Au fond les six membres de la Commission exécutive.

de l'idée olympique. Il pense que nous pourrions très bien approuver, à titre facultatif, la réunion que le chancelier a prévue tous les quatre ans avec les C. O. N.

Le chancelier justifie son idée au sujet de ces réunions et ajoute que s'il a introduit ce projet dans son rapport, c'est qu'il estime que le C. I. O. et les C. O. N. n'ont pas assez de contacts entre eux.

S. E. Taher Pacha pense qu'il règne une certaine indécision au sujet des rôles des différents organes régissant le sport dans le monde. Il aimerait que l'on définisse les positions exactes du C. I. O., des C. O. N. et des F. I. Le C. I. O. doit avant tout rester le mandant vis-à-vis des F. I. D'autre part, il doit régner entre les C. O. N. et le C. I. O. une harmonie et une entente complètes. Il faudrait revoir ces points lorsque la C. E. étudiera les nouvelles règles.

M. Edström envisage l'organisation d'un congrès olympique mondial groupant le C. I. O., les C. O. N. et les F. I. aussitôt que les règles auront été revues. Il ajoute que la C. E. a déjà revu la moitié des règles, mais que le travail n'est pas encore terminé.

Quant au projet du D^r Gruss, concernant la Journée olympique mondiale, il en approuve le sens et l'esprit.

Finalement, l'assemblée se déclare d'accord avec le principe de cette journée. Pour en préciser les détails, M. Edström nomme une commission qui étudiera les divers points et fera rapport. La commission ainsi nommée est composée du D^r Gruss, de M. Pahud de Mortanges et de S. A. le Prince de Luxembourg.

Séance levée à 18 h. 50.

Séance du 2 février 1948.

8. Histoire de l'olympisme.

Le D^r Messerli est introduit et expose brièvement la ligne de conduite qu'il s'est donnée pour écrire l'histoire de l'olympisme. Il a accepté cette mission du C. I. O. pour rendre hommage au Rénovateur des Jeux. Il a été empêché de terminer ce travail pour cette session, ayant dû reprendre une activité. Il espère pouvoir terminer son histoire de l'olympisme pour la session de l'été 1948. Il remet au C. I. O. divers documents.

Rapport de la Commission de la Journée olympique mondiale.

La commission nommée à la séance du 31 janvier, et chargée de rapporter sur cet objet, remet un rapport conçu en ces termes :

1. Encouragement des idées olympiques et notamment les maximes du baron de Coubertin spécialement destinées à la jeunesse de tous les pays (villes, villages, etc.).
2. Cette journée devrait avoir lieu chaque année, si possible au 24 juin (le jour de la fondation des Jeux olympiques modernes) en ce qui concerne la propagande sportive.

3. Les comités nationaux sont chargés de l'exécution des paragraphes 1 et 2.

Sur proposition de M. T. Fearnley, il est en outre décidé que cette Journée n'est pas obligatoire.

Testament du comte de Rosen.

Ce document a été remis à chaque membre. Un point de ce dernier est soulevé par le président. Il se rapporte à la, Fédération équestre internationale. Voici ce que dit le comte de Rosen :

1. Le Fédération équestre internationale veut, selon son règlement, établir un certain rang militaire comme condition pour prendre part aux Jeux olympiques. Ceci est entièrement incompatible avec l'idée olympique. En outre, ce point de vue est « antidémocratique » et sera certainement non seulement désapprouvé, mais pourra même tomber dans le ridicule.
2. Pour les Jeux de 1948, il importe par conséquent que le C. I. O. décide maintenant à la session de Saint-Moritz que, dans les concours hippiques, les militaires de tous rangs auront le même droit de concourir — aussi entre eux — comme tous les autres amateurs.
3. Il serait bon de rappeler que l'on a parlé de ne pas tenir éventuellement aucun concours hippique en 1948, si aucun changement n'a lieu dans les conceptions de la F. E. I. en cette question.

(Signé :) Comte von ROSEN.
14 janvier 1948.

M. Bo Ekelund exprime verbalement l'opinion du comte Rosen et M. Edström l'approuve.

Les conclusions de M. Bo Ekelund sont les suivantes :

« I beg to propose, Mr. President and Gentlemen, a friendly and serious recommendation be made from the International Olympic Committee to the Federation Equestre Internationale to change their rules in such a way that non-commission officers (sous-officiers) can take part in all the riding competitions of the O. G.»

« Le baron de Trannoy, président de la Fédération équestre internationale, proteste avec énergie contre la façon d'agir de la Fédération équestre suédoise qui, pour la deuxième fois, s'adresse directement au C. I. O. sans en aviser sa fédération internationale, afin qu'une proposition suédoise soit admise par le C. I. O. et que, des lors, il mette la F. E. I. devant un fait acquis.

» En effet, au Congrès de Stockholm, le C. I. O. a été saisi d'une demande de la F. E. suédoise qu'il n'a pas retenue, priant simplement le délégué de la F. E. I. d'inviter sa fédération à examiner la question lors de son prochain congrès. C'est ce qui fut fait au congrès de fin octobre tenu à Paris. La proposition suédoise y fut étudiée, discutée et fut soumise au vote. Elle fut rejetée.

» Toutefois, la F. E. I. a retenu divers points intéressants de la proposition suédoise et c'est ainsi, notamment, qu'elle a admis la participation de certaines catégories de sous-officiers aux concours

de dressage, concours hippiques internationaux et même concours hippiques internationaux officiels (C. H. I. ou C. H. I. O.).

» Cette mesure n'est pas applicable aux Jeux olympiques de 1948. Et voici que la F. E. suédoise, non satisfaite de la décision prise par la F. E. I., vient d'adresser à nouveau au C. I. O. par la voie du comte de Rosen d'une part, et par un rapport de la F. E. suédoise elle-même d'autre part, dont tous les membres du C. I. O. ont eu connaissance sans que la F. E. I. en soit avisée, afin que sa proposition soit acceptée par la session olympique et imposée à la F. E. I.

» La F. E. I. ne peut admettre semblable procédé et elle demande au C. I. O. de réserver à cette requête suédoise le même accueil qu'il lui a donné à Stockholm, c'est-à-dire le renvoi tout simplement de cette proposition à la F. E. I. qui seule est en droit de statuer.

Le président de la F. E. I. n'est pas du tout d'accord avec le comte de Rosen qui craint que si sa proposition n'était pas admise, cela puisse entraîner la suppression des concours hippiques en 1948. Le calendrier des concours hippiques internationaux est arrêté pour 1948 et est très complet. La participation de nombreuses équipes est assurée pour les Jeux équestres de Londres.

Enfin, le président de la F. E. I. signale que la participation des sous-officiers et des hommes de troupe est autorisée dans toutes les épreuves nationales avec l'assentiment des Fédérations nationales.

M. Bo Ekelund remercie le baron de Trannoy de ses aimables paroles qu'il rapportera au comte de Rosen. Il demande que la lettre contenant les vœux du C. O. suédois, qui ont également été approuvés par le C. O. d'U. S. A. soit placée dans les archives du C. I. O.

Preennent part à la discussion qui suit :

Lord Burghley,
MM. Bo Ekelund,
Seeldrayers,
Edström,
Taher Pacha,
Baron de Trannoy.

Décision.

Le baron de Trannoy fera de son mieux avec les parties en cause pour trouver une solution.

M. Bo Ekelund accepte et se déclare satisfait.

Requête de la F. I. Skating Union.

M. Clarke, président de cette fédération internationale et en son nom, informe le C. I. O. que, dans la course des 500 m., trois compétiteurs ont obtenu le second rang, ayant terminé la course avec le même temps. Se basant sur un précédent de 1928, il demande que trois médailles d'argent soient remises à ces compétiteurs.

Preennent la parole à ce sujet :

MM. A. Mayer,
Seeldrayers,
Brundage,
Lord Burghley.

Sur la demande du président, le chancelier fait constater à l'assemblée qu'il existe effectivement un précédent en 1928 et un autre en 1936 (poids et haltères).

Décision.

Il sera distribué :

Une médaille de vermeil pour le premier prix
Trois médailles d'argent pour les seconds prix ;
Mais aucune médaille de bronze pour le troisième.

Communication en sera faite à las F. I. en question avec copie au Comité d'organisation suisse.

M. Edström désirant avoir une décision du C. I. O. au sujet de la définition de l'amateur telle qu'elle a été adoptée à la session de Stockholm, ainsi que de l'article 2, pages 14 et 15 des règles, ouvre la discussion à ce sujet.

Un échange de vues intervient entre MM. Edström Brundage, Seeldrayers, marquis de Polignac.

Il est décidé :

De supprimer l'article 2 des pages 14 et 15 des règles, à l'exception des deux premiers paragraphes qui seront revus.

L'article 1 concernant la définition de l'amateur, ainsi qu'il a été adopté à Stockholm, est confirmé.

Séance levée à 19 h. 10.

Une délégation du Comité olympique hongrois, composée de MM. Alejos Jambor, président du C. O. H. ;

D^r Ferenc Mezö, vice-président du C. O. H. ;

M. Gedenyi, directeur du C. O. H., se présente et offre un fanion au président Edström.

Jeux 1956.

Le président fait une communication informant les membres des nouvelles candidatures reçues, indépendamment de celles que nous possédons déjà d'Amérique, candidatures émanant de Melbourne et de Buenos-Aires.

9. Pentathlon.

Après intervention de MM. Fearnley, Albert Mayer et Edström, il est décidé d'attendre le résultat du pentathlon qui se dispute actuellement à Saint-Moritz avant de prendre une décision. Cette question sera donc reprise plus tard.

10. Championnats du monde pendant l'année des Jeux.

M. Edström propose que cette question soit reprise à Londres.

Il est décidé de porter cette question à l'ordre du jour de la séance de la C. E. avec les F. I. à Londres le lundi 26 juillet 1948.

Session de Londres.

Il est décidé que la C. E. se réunira à Londres les 23 et 24 juillet, la C. E. avec les F. I. le 26 juillet, le C. I. O. en séance plénière les 27, 28 et 29 juillet.

11. Commission amateurisme.

Sur proposition de la C. E., l'assemblée décide de ne pas nommer une nouvelle commission d'amateurisme, comme cela avait été prévu à Stockholm.

12. Compétitions pendant les Jeux.

M. Brundage suppose que nous sommes d'accord qu'aucune compétition privée ne devrait avoir lieu pendant les Jeux.

La, F. I. de natation formule cependant une requête, demandant de pouvoir organiser à son compte, le 7 août 1948, le « Relais intercontinental ».

Lord Burghley estime qu'une exception pourrait être faite en faveur de cette fédération, étant donné les conditions spéciales de construction à Londres. Il se rallie donc à la demande de la F. I. de natation. Il souligne cependant qu'il s'agit d'une exception et que de telles demandes devraient être refusées à l'avenir. Il ajoute qu'il est d'usage qu'il se dispute après les Jeux olympiques une compétition d'athlétisme entre la Grande-Bretagne et l'U. S. A. Celle-ci est prévue après les Jeux à White City. Il espère que le C. I. O. n'y verra pas d'objection.

En conclusion, il est décidé qu'à l'avenir aucune autre manifestation sportive que celles ayant trait aux Jeux olympiques ne pourra, avoir lieu pendant les Jeux dans la ville où ceux-ci se disputent, ni dans les environs immédiats.

13. Réunion du C. I. O. avec les F. I.

Il s'agit d'une proposition qui avait été faite par S. E. Taher Pacha. Ce dernier développe sa motion.

M. Edström estime que cela risque de tourner en un congrès, ce qui n'est pas possible. La C. E., lorsqu'elle se réunit avec les F. I., ne prend pas de décision, dit-il, mais ne formule que des recommandations qui, ensuite, sont discutées, admises ou refusées par le C. I. O. A Londres, le C. I. O. se réunira en session et il prévoit la participation d'environ cinquante membres. Si trente délégués des F. I. se joignent au C. I. O., cela rendrait les discussions fort compliquées. Il propose le statu quo et que l'on s'en tienne à l'ancienne procédure, soit réunion de la C. E. avec les F. I.

S. E. Taher Pacha est satisfait et se rallie à la proposition du président. Le statu quo est maintenu.

14. Jeux méditerranéens.

M. Edström informe les membres que la C. E. n'a pas cru devoir retenir cette proposition. En effet, la Fédération internationale d'athlétisme, ainsi que celle de natation, pour ne citer que ces deux-la, organisent tous les quatre ans des championnats d'Europe, les prochains tombant en 1950. Les Jeux méditerranéens leur porteraient préjudice.

S. E. Taher Pacha fait un bref historique de cette question qui a vu le jour à la session de Lausanne. On parlait à l'époque de jeux régionaux et l'idée du C. I. O. était de les encourager. Il fut question

des Jeux africains, mais on s'est rendu compte que seuls deux pays pourraient y prendre part, soit l'Afrique du Sud et l'Égypte, ce qui eût été sans intérêt. De là, on est arrivé à parler des Jeux méditerranéens, et un comité s'est formé en Égypte, un budget a été voté, des projets de construction sont en cours. A Stockholm, S. E. Taher Pacha a proposé cette nouvelle formule des Jeux méditerranéens. Il fut question également des Jeux du Moyen ou du Proche-Orient, mais là également, la participation eût été faible, et les équipes qui se seraient présentées auraient été de deuxième ou de troisième ordre.

S. E. Taher Pacha ne s'oppose pas à ce qu'on choisisse l'année 1951. Il ajoute que tous les pays touchant à la Méditerranée seraient inclus dans ces jeux.

Le marquis de Polignac approuve ce projet. C'est un excellent moyen d'intéresser le monde à l'olympisme. Ce fut aussi l'idée du baron de Coubertin. Des Jeux méditerranéens seront d'un grand intérêt.

Lord Burghley rappelle ce que le président a dit, à savoir que l'athlétisme et la natation organisent leurs Championnats d'Europe tous les quatre ans. Il propose de renvoyer la question à la réunion de la C. E. avec les F. I., car il faut entretenir ces dernières de ce problème. Il faut connaître leur opinion sur ces jeux. Il souligne que ceux-ci ne devraient pas être organisés avant 1951, car sa fédération s'est déjà opposée à cette organisation en 1950.

Accepté.

M. Edström, devant s'absenter, annonce avant son départ que la C. E. a travaillé toute la matinée et qu'elle a terminé son travail au sujet des nouvelles règles. Ce projet sera présenté demain soir en séance plénière. Le texte anglais sera traduit en français, puis revu entièrement à une séance que la C. I. O., en séance plénière, tiendra en juillet prochain, à Londres.

M. Brundage occupe le siège présidentiel.

15. Numérotation des Jeux d'hiver.

Il est décidé de confirmer que les présents Jeux sont les V^{es} et que les Jeux d'Oslo, en 1952, seront dénommés : les VI^{es} Jeux olympiques d'hiver.

16. Limite d'âge des membres.

Le D^r Porritt, après avoir discuté de la question avec M. Brundage, ainsi qu'avec d'autres membres dans des conversations officieuses à Stockholm, s'est décidé à déposer une motion qui a été remise à tous les membres et qui dit ce qui suit :

« Tous les membres *démissionneront* automatiquement à l'âge de 70 ans. » (Voir fin du procès-verbal de ce jour.)

Il ajoute que la question de l'âge lui-même n'est que relative. L'âge de 70 ans qu'il a fixé pourrait fort bien être de 65 comme il pourrait être de 75 ans. Ce qu'il faut, c'est un sang nouveau, et ceci est la base de sa motion. Il ne tient à faire aucune personnalité, mais il tenait simplement à provoquer avec sa motion une discussion sur cette question. Il admet fort bien qu'il faut avoir, pour siéger au sein du C. I. O., une expérience qui ne peut s'acquérir qu'avec le temps.

Une discussion à laquelle prennent part MM. Seel-drayers, Krogius, Massard, lord Burghley et Fearnley s'ensuit.

La décision est renvoyée à la prochaine séance. Séance levée à 19 h. 20.

* *Motion complète du D^r Porritt.*

Qualité de membre du C. I. O.

- a) tous les membres *démissionneront* automatiquement à l'âge de 70 ans ;
- b) tout membre *démissionnaire* en vertu de l'article 1 a) pourra être nommé *membre honoraire* ;
- c) tout « membre honoraire » sera invité à assister aux séances du C. I. O., sera tenu de s'acquitter (s'il accepte la qualité de membre honoraire) des mêmes cotisations que les autres membres, mais ne jouira pas du droit de vote.
- d) *tout membre nouveau* devra être présenté par deux membres actifs ou honoraires du C. I. O., ou plus, ou par des autorités qualifiées de son pays ;
- e) les membres nouveaux ne seront pas autorisés à assister à une séance du C. I. O. avant celle qui suivra leur admission.

Séance du 4 février 1948, à 17 h.

17. Étude des nouvelles règles.

M. Edström présente aujourd'hui en séance plénière le projet des nouvelles règles telles qu'elles ont été élaborées par la C. E. Il informe les membres présents que son intention est de terminer le travail en anglais. Une fois le texte adopté, il sera traduit en français et sera soumis à MM. marquis de Polignac et A. Massard qui voudront bien en corriger le style. Chaque membre en recevra un exemplaire et la C. E. se réunira à nouveau pour en adopter les textes définitifs.

Les nouvelles règles devront être imprimées avant les Jeux de Londres. Cette procédure est adoptée.

M. Edström rappelle aux membres qu'ils ont reçu, en novembre dernier, un document leur rapportant les propositions de la C. E. sur les changements prévus à la charte olympique. Depuis, la C. E. a fourni un travail plus complet dont le président donne lecture. Une discussion générale s'ensuit article après article.

De nombreuses suggestions ont été émises au cours de la discussion dont la C. E. tiendra compte ou discutera à nouveau.

Séance levée à 19 h.

Séance du 5 février 1948, à 17 h.

M. Edström fait part de l'entrevue que la C. E. au complet a eue ce matin avec une délégation du C. O. S.

Cette même délégation est entendue à la présente séance. Elle est composée de M. M. Henninger, président du C. O. S. et de MM. Gafner et Hafner, membres du dit comité.



En séance à Saint-Moritz. Au premier plan, de dos et de droite à gauche : S. E. Mohamed Taher Pacha (Egypte), M. R. W. Seeldrayers (Belgique). Au second plan la Commission exécutive ; de gauche à droite : M. P. W. Scharroo (Hollande), lord Aberdare (Angleterre), M. Avery Brundage (S. A.), M. J. S. Edström, président du C. I. O. (Suède), le marquis M. de Polignac (France), le comte Alberto Bonacossa (Italie).

M. Henninger reprend l'exposé qu'il a fait ce matin à la C. E. et confirme la proposition de conciliation du C. O. S. (Voir rapport spécial.)

La délégation du C. O. S. se retire.

Le D^r Porritt donne lecture d'une proposition qu'il a préparée et qui dit ceci :

A condition que les résultats de tous les matches auxquels l'équipe de l'A. H. A. a pris part soient annulés pour ce qui concerne le tournoi de hockey sur glace des V^{es} Jeux olympiques :

- 1^o Des médailles seront attribuées aux 1^{re}, 2^e et 3^e équipes par le C. O. S.
- 2^o Aucun diplôme ne sera remis ou signé par le C. I. O.

M. Seeldrayers annonce que M. Loicq, ancien président de la L. I. H. H. est arrivé à Saint-Moritz. Il se déclare prêt, à collaborer pour trouver une solution. Il se met à la disposition du C. I. O. et désirerait être reçu en audience. Il est décidé de le recevoir demain 6 février, à 16 h.

M. Seeldrayers présente finalement une proposition de réponse au Comité olympique suisse. Celle-ci, rédigée comme suit par lui-même, assisté du marquis de Polignac, est adoptée à l'unanimité. Elle est communiquée séance tenante par téléphone au président du C. O. S. dont nous attendons la réponse -définitive. Elle ne sera communiquée à la presse qu'après avoir reçu l'accord du C. O. S. :

Le C. I. O. tenant compte de la déclaration faite par M. Henninger, président du Comité

organisateur suisse, qu'en faisant jouer le team de l'A. H. A., ce comité n'a nullement eu l'intention de méconnaître l'autorité du C. I. O. pour lequel il a la plus grande estime.

Considérant d'autre part qu'il serait injuste de priver de leur récompense les athlètes de tous les teams régulièrement inscrits aux termes de sa décision du 29 janvier et qui seraient ainsi les innocentes victimes de cette situation,

répondant à la démarche faite auprès de lui par le Comité organisateur suisse, et dans un esprit de conciliation,

décide que, à condition qu'il ne soit pas tenu compte dans le classement final des résultats des matches auxquels l'A. H. A. aura participé, les trois équipes classées premières recevront les médailles et les diplômes olympiques.

Le colonel Scharroo fait la déclaration suivante :

Dès les premiers jours, nous avons joui ici d'une hospitalité extraordinaire de la part de la Municipalité de la ville de Saint-Moritz.

Je crois que nous ne pouvons quitter Saint-Moritz avant d'avoir témoigné au président de la municipalité l'assurance de notre vive reconnaissance.

C'est pourquoi, je propose d'envoyer une lettre de remerciements au président de la municipalité accompagnée d'un hommage de notre part à M^{me} Nater.

Séance levée à 19 h. 40.

Séance du 6 février 1948, à 16 h.

L'assemblée reprend la discussion des nouvelles règles.

A 17 h., M. Loicq, qui fut pendant vingt-cinq ans président de la L. I. H. G. et qui est président d'honneur de cette ligue, ainsi que le D^r Kraatz, actuel président de la L. I. H. G., sont introduits.

M. Loicq se présente à l'assemblée et tient à rendre hommage au C. I. O. d'avoir bien voulu l'entendre. Le but de son intervention est de trouver une solution qui puisse satisfaire chacun, puis il expose son point de vue.

M. Edström fait remarquer que la décision que le C. I. O. a prise est basée sur le premier match que l'A. H. A. a disputé alors que son comité avait opposé son veto à la participation de cette équipe au tournoi olympique. La L.I.H.G. a outrepassé les décisions du C.I.O. qui, pourtant, lui avaient été communiquées. Il rappelle que le C. I. O. est tout de même l'autorité suprême des Jeux olympiques.

Il rappelle, que le 28 janvier, le C. I. O. a interdit la participation pour les deux équipes américaines. La L. I. H. G. était au courant de la chose et a refusé de reconnaître notre décision.

Une longue discussion s'ensuit.

Finalement, une proposition du D^r Porritt est adoptée, proposant que la date effective de la suspension de la L. I. H. G. soit fixée au lundi 9 février.

En outre, finalement, M. Seeldrayers est chargé de se rencontrer avec le D^r Kraatz et M. Loicq pour leur faire part que le C. I. O. accepte que le Tournoi soit olympique, que les médailles et diplômes soient distribués, mais que les résultats de l'A. H. A., ainsi que le nom de cette association ne figurent pas au classement final.

Reprise de la discussion des règles.

L'assemblée passe en revue ensuite les autres changements aux règles proposées par la C. E. et dont le président prend note.

Séance levée à 19 h. 15.

Séance du 7 février 1948, à 17 h.

Les membres reprennent l'étude des nouvelles règles et la discussion continue au sujet des changements proposés par la C. E.

Au sujet de la rédaction de l'article 9 qui est remis à chaque membre, le président demande à ces derniers d'étudier ce projet, de lui faire part de leurs idées éventuelles, la décision finale à ce sujet devant être prise à Londres.

A 18 h., l'étude des nouvelles règles est terminée.

Logement des membres à Londres.

Le président annonce que lui-même et la Chancellerie du C. I. O. seront établis à l'Hôtel Dorchester.

Lord Burghley regrette de ne pouvoir loger tout le monde dans cet hôtel, mais il promet que le

nécessaire sera fait afin que les membres puissent loger dans les hôtels environnants, Marble Arche et Park Lane. Pour le transport des membres à Wembley, le chancelier s'est entendu avec M. Hunter afin qu'un car soit mis à disposition, celui-ci devant quitter l'Hôtel Dorchester à des heures fixes.

Le président fait un bref rapport sur la visite que le D^r Matcheff, vice-président du C. O. bulgare, a rendue tout à l'heure aux membres de la C. E.

Nouveau membre.

M. Edström propose comme nouveau membre pour la Hongrie M. Mezö en lieu et place de M. Horthy. En effet, M. Horthy n'a plus aucune activité au sein du C. I. O.

Le président fait le panégyrique de M. Mezö, dont il recommande chaudement l'admission au sein du C. I. O. — M. le D^r F. Mezö est admis membre du C. I. O.

Séance levée à 18 h. 30.

Séance du 8 février 1948, à 17 h. 55.

M. Edström salue la présence de notre nouveau membre hongrois, M. Mezö et lui souhaite une très cordiale bienvenue au sein du C. I. O.

M. Mezö répond en remerciant le C. I. O. et ses membres de l'honneur et de la confiance qui lui sont accordés. Il défendra la cause olympique de toutes ses forces.

Sur la demande du C. O. S., le président annonce qu'il a donné son accord à ce que les médailles olympiques soient remises aux vainqueurs du pentathlon et des patrouilles militaires. L'assemblée ratifie la décision prise par M. Edström.

M. Waage tient à exprimer la joie qu'il a eue d'assister à cette session. Au nom des membres présents il remercie le président et le félicite pour la façon admirable avec laquelle il a dirigé les débats, parfois assez ardues.

Il est décidé également de remercier le C. O. S.

M. Edström remercie les membres qui se sont déplacés à Saint-Moritz et leur exprime sa reconnaissance pour avoir contribué par leur zèle aux travaux de cette session. Il tient à féliciter M. Albert Mayer, notre membre, pour la façon distinguée avec laquelle il a défendu la cause du C. O. S. dont il est membre. Sa situation, dit le président, fut très délicate et il tient à le remercier.

M. Albert Mayer remercie en son nom personnel et au nom du C. O. S. Il exprime la gratitude de son comité et le témoignage de sa vive reconnaissance au C. I. O. pour avoir eu la générosité de donner satisfaction aux deux parties dans le conflit du hockey sur glace. Il demande aux membres du C. I. O. de ne pas attacher plus d'importance qu'il ne le faut aux attaques de la presse dont aucun contrôle n'est possible et il est heureux d'avoir pu partager les joies de l'olympisme avec les membres du C. I. O. Il souhaite à tous un bon retour dans leur foyer.

La session de Saint-Moritz 1948 est close à 18 h. 30.

Le président :
J. S. EDSTRÖM.

Le chancelier :
OTTO MAYER.